

Définitions et terminologies  
Buts et objets d'un PLUIH  
Retentissements sur vie du quartier  
Recherche de contributions

Présentation détaillée du PLUIH du quartier par François Rétif  
Discussion

# PLAN LOCAL URBANISME INTERCOMMUNAL

S'IMPOSE à TOUS:

Particuliers, Administrations, Entreprises

# Projet d'aménagement et de développement durable

## Les objectifs du PADD

Mettre en oeuvre un urbanisme de proximité et luttant contre l'étalement urbain, dans le but de garantir la qualité et le confort du cadre de vie. Le PADD facilite ainsi la diversité et les liens sociaux, la mixité et le rapprochement des habitants, des commerces, services et équipements et la promotion de modes de déplacements doux.

L'attractivité du territoire toulousain trouve sa source certainement dans sa vitalité économique mais aussi dans la qualité de son cadre de vie. En effet la Métropole recèle une variété de sites et paysages emblématiques et du bâti de caractère qui émaille l'ensemble du territoire. Sans exhaustivité on peut relever au cœur de la Métropole les quais de la Garonne, la Basilique Saint-Sernin, le couvent des

entfin le territoire se caractérise également par son environnement et son climat. La Trame Verte et Bleue y est très présente avec 25 % d'espaces cultivés, 15 % d'espaces naturels protégés et préservés et un réseau hydrographique dense articulé autour de la Garonne. Les espaces naturels les plus structurants sur le territoire la forêt de Bouconne, les ripisylves de la Garonne et de ses affluents et du Canal du Midi. Ce sont autant d'éléments qui contribuent à la diversité et à la richesse écologique de

Au-delà de ce patrimoine riche, le territoire métropolitain possède une grande diversité culturelle soutenue par des équipements variés : Aéroscopia et la Cité de l'Espace faisant hommage à sa tradition aérospatiale, de nombreuses salles de spectacles et concerts tels que la Halle aux Grains, le TNT à Toulouse, Le Phare et l'Escale à Tournefeuille, Odysseus à Blagnac, Alligone à Saint-Orens, des

# OPTIMISATION COHESION DEVELOPPEMENT URBAIN

Décalage de l'offre et demande : taille des logements

Décalage des prix et des possibilités des locataires ou futurs propriétaires

# PLUIH ET TOULOUSE METROPOLE

- Nous sommes en procédure de modification simplifiée du
- PLU
- Avis jusqu'au 07-02-2018

## Article 3

De rappeler que la délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

### Résultat du vote :

Pour 115

Contre 0

Abstentions 15 (Mmes HARDY, BLEUSE, CROQUETTE, DE COMARMOND, DURRIEU, TOUCHEFEU, VERNIOL, MM. BRIANCON, JIMENA, LACAZE, COHEN, CUJIVES, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE.)

Non participation au vote 0

# UN PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN

Grandes étapes:

Métro

Linéo

Téléphérique

Plan vélo

4 Millions de déplacements urbains actuels

500,000 de plus dans 10 ans

Publié le 15/12/2017 à 08:09

# **Avis favorable pour le plan Mobilités 2030 : un schéma d'agglo vélo piéton sous 2 ans**



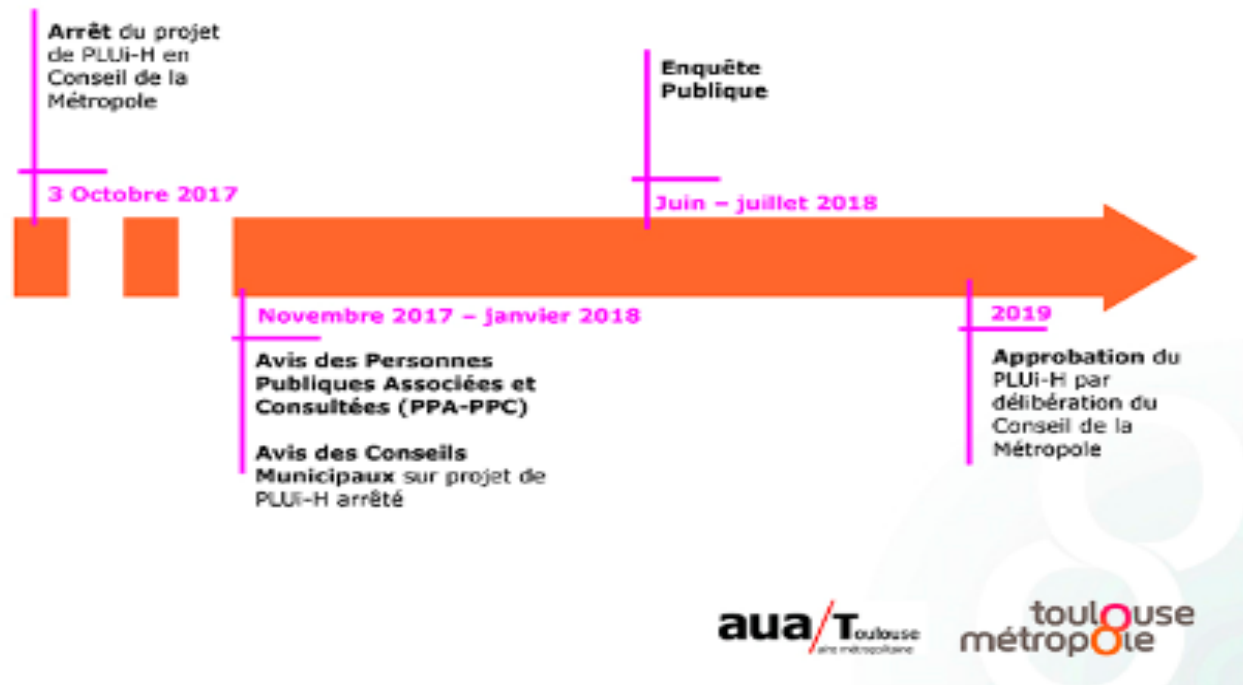
# Les étapes de la procédure

Cinq grandes étapes jalonnent la procédure du PLUi-H jusqu'à son approbation par le Conseil de la Métropole à l'horizon 2019, selon le calendrier prévisionnel suivant :

1. **Avril 2015. Délibération du conseil de la Métropole** qui prescrit l'élaboration du PLUi-H et ouvre la concertation
2. **2016** : Première série de réunions publiques - **Débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** dans les Conseils Municipaux puis en Conseil de la Métropole.
3. **2017**. Deuxième série de réunions publiques - **Clôture de la concertation le 31 mai. Bilan de la concertation et délibération arrêtant le projet de PLUi-H**
4. **Mi-2018**. Enquête publique sur le projet de PLUi-H
5. **2019**. Mise en application du PLUi-H

Le calendrier du PLUi-H :  
de l'arrêt à l'approbation

PLUi-H PLU LOCAL  
D'URBANISME  
INTERCOMMUNAL  
DES TERRITOIRES  
DE L'AGGLOMERATION  
DE TOULOUSE 2016



# Enjeux sur nos quartiers

PLUIH: Structuration forte Avenue St Exupéry

Changements des règles d'urbanisme non  
exposées

DEPLACEMENTS: Les Linéo 7 et 8 Le métro en  
2024

Quid des déplacements en vélo?

Un nouvel échangeur

# EXEMPLES DE MODIFICATIONS PROFONDES DU QUARTIER





Dernières réalisations en cours ... vis à vis à 4 m et intimité garantie .





APPORTER UNE RÉPONSE SOLIDAIRE  
À L'EXIGENCE DE DIVERSITÉ SOCIALE





## Fin de l'horizon existant et de l'accès au soleil

- Pour les habitants précédents
- Ayant vu sur un mur clos







# Cheminement Ormeau L'ECRIVAIN

- Pourra être barré
- Par un immeuble

Sur place Ormeau





NE PAS VOIR UNIQUEMENT MA  
PARCELLE OU MON LIEU DE VIE

Pouvoir formuler en fin de réunion OU au-  
delà des demandes évidentes  
À faire soutenir par CQOM





## **I. Exposé des orientations du PADD du PLUi-H :**

### **- Socle**

Le PADD du projet de PLUi-H tel qu'annexé à la présente délibération décline les orientations suivantes pour le territoire de Toulouse Métropole :

#### **AXE 1 : OPTIMISATION**

- Faire du paysage et de la Trame Verte et Bleue des éléments fondateurs du projet
- Maîtriser l'extension urbaine pour préserver l'équilibre entre espaces urbains / agricoles et naturels
- Développer la ville sur elle-même, mais de manière qualitative et partagée
- Valoriser les territoires de l'économie, pour améliorer les conditions d'accueil des entreprises
- Tendre vers une cohérence urbanisme / énergie
- Renforcer la politique de gestion de l'eau et de préservation des milieux aquatiques

#### **AXE 2: PROXIMITE**

- Promouvoir la Métropole des proximités en confortant les centralités
- Créer les conditions pour améliorer l'attachement des habitants à leur quartier
- Faire évoluer les comportements en matière de déplacements (mobilité active notamment)
- S'appuyer sur le potentiel économique, social et environnemental de l'agriculture

# Il fixe quoi ?

Orientations stratégiques d'Aménagement

Règles d'occupation des Sols

Zones à protéger

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est la clef de voûte du dossier de Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le PADD définit les orientations du projet d'urbanisme ou d'aménagement de l'ensemble des communes concernées ou de la commune si le PLU est communal.

C'est un document simple et concis, donnant une information claire aux citoyens et habitants sur le projet territorial. Le PADD n'est pas directement opposable aux permis de construire ou aux opérations d'aménagement, mais le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation, eux opposables, constituent la traduction des orientations qui y sont définies.